

REVÊTEMENT ASPHALTIQUE

SAKRETE®

DESCRIPTION

Un mélange d'asphalte et d'agrégats prêt à l'usage.

UTILISATION

Pour la réfection des entrées, des allées et des stationnements en asphalte.

NE PAS UTILISER POUR DES RÉPARATIONS DE PLUS DE 4 PIEDS CARRÉS, OU POUR CONSTRUIRE DES STRUCTURES ASPHALTÉES (e.x. RAMPE).

DIRECTIVES

Couper au ciseau et enlever l'asphalte endommagé.

Nettoyer la surface à réparer. Enlever toute matière étrangère (boue, saleté, herbe, etc.) au moyen d'un balai à poils rigides.

Vider le sac de mélange à réfection SAKRETE sur la surface à réparer.

Étendre le mélange de manière à obtenir une épaisseur d'environ un demi-pouce (½ po) supérieure au revêtement existant.

On recommande entre deux (2) et quatre (4) pouces d'épaisseur.

Bien remplir les trous plus profonds au moyen de pierres concassées ou de gravier.

Compacter le mélange au moyen d'une bousseuse manuelle. Plus l'asphalte est compacté, meilleur sera le résultat.

Nettoyer les outils enduits de mélange à l'aide d'une essence minérale.

La surface réparée peut être utilisée après trois ou sept jours. Il faut noter cependant que la période de durcissement est plus longue par temps chaud.

EMPAQUETAGE

Un sac de polyéthylène, résistant, de 30 kg (66 lb).

POUVOIR COUVRANT PAR SAC

Un sac de 30 kg (66 lb) couvre environ 2 pi. ca. sur 3 pouces d'épaisseur.

IMPORTANT

Le tassement lors de l'entreposage n'est pas nuisible. Par temps froid, les sacs seront gardés dans un endroit tempéré pendant au moins 24 heures avant l'usage.

Allouer 90 jours de cure avant d'appliquer un scellant à base de goudron ou d'asphalte.

Allouer 24 heures de cure avant d'appliquer un scellant à base d'acrylique.

CONTENANTS

POIDS À L'ENVOI

Sac de 30 kg

66 lb

Ce produit est conçu pour procurer le rendement prescrit dans la présente fiche technique. Si toutefois il est utilisé dans des conditions autres que celles pour lesquelles il est destiné, ou s'il est utilisé d'une façon contraire aux recommandations prescrites dans la présente fiche technique, il risque de ne pas procurer le rendement prescrit aux présentes. Ce qui précède remplace toute autre garantie, déclaration ou condition, explicites ou implicites, y compris, sans s'y limiter, toute condition ou garantie implicites de qualité marchande et de conformité à un usage particulier, ainsi que toute garantie ou condition offertes en vertu de lois applicables ou autrement ou découlant de la conduite habituelle ou des pratiques du commerce établies.